

# LE PARTENARIAT AVEC LES PLUS PAUVRES NE PEUT PAS SE FAIRE DANS LA PRÉCIPITATION

---

ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA PAUVRETÉ<sup>1</sup>

---

## \_ AVANT-PROPOS

Monsieur le ministre,  
Mesdames, Messieurs,

*Je prends la parole au nom de toutes les associations où se rassemblent les plus pauvres et qui ont participé à la construction du rapport. C'est aussi au nom de toutes les familles et des personnes qui luttent tous les jours pour faire reculer cette pauvreté dont le rapport fait état, que je vais vous partager quelques réflexions. (...)*

*Aujourd'hui, nous ne voulons pas trop parler de la souffrance que nous vivons chaque jour ou des difficultés que doivent supporter la plupart d'entre nous parce qu'ils n'ont pas de logement, pas de travail, pas de revenu pour certains, et pour d'autres encore, plus de famille. (...)*

*Lorsque l'extrême pauvreté a trop détruit il est difficile pour nous d'oser nous rassembler, d'oser prendre la parole, d'oser croire que nous serons entendus et compris. C'est ce travail de mise en forme de notre pensée que nous effectuons depuis de nombreuses années dans nos associations. Sans doute, tout ce travail réalisé depuis de longues années a rendu possible la démarche amorcée par le rapport.*

*Ce que nous voulons souligner aujourd'hui, c'est que, par sa décision de mettre en œuvre le rapport, tel qu'il s'est construit, le gouvernement rejoignait notre volonté d'être partenaires dans la construction de la société. Il s'agit d'un premier pas dans la construction d'une démocratie qui se fonde en tenant compte de la parole des citoyens les plus pauvres. Nous osons croire que cela va continuer et nous mettrons tout en œuvre pour que cela continue.*

*Pendant deux ans, un partenariat s'est construit avec les plus pauvres et des représentants de l'Union des villes et communes section CPAS, du monde de la justice, de différents ministères, Communautés*

---

<sup>1</sup> Aussi appelées le Collectif.

*et Régions, des membres des universités, des syndicats, des amis qui sont solidaires de nos luttes parfois depuis longtemps.*

*Cela nous permet de voir que le partenariat avec les plus pauvres ne s'improvise pas et qu'il est une source d'enrichissement pour tous. Nous avons tous appris énormément pendant ces deux ans. Tout le travail que nous avons réalisé ensemble doit être utile à tous et particulièrement il doit servir à renforcer la sécurité d'existence des citoyens et des familles les plus pauvres.*

*Nous savons que des choses changeront si les plus pauvres sont reconnus comme citoyens sans condition. Mais avant d'être reconnu il faut être connu.*

*Comme nos parents, nous devons beaucoup lutter et souvent travailler durement et nous sommes aujourd'hui sans emploi alors on nous connaît le plus souvent sous l'étiquette «d'assistés sociaux». Nous sommes les premiers à lutter contre la pauvreté pour survivre mais généralement on pense que nous ne faisons rien pour en sortir. Trop souvent, pour des raisons économiques ou pour des difficultés de logement, notre droit de vivre en famille est rendu impossible et on nous connaît alors comme de «drôles» de parents. (...)*

*Le Rapport général sur la pauvreté est l'œuvre de tous. Il est le résultat de la parole des plus pauvres confrontée à celle d'autres acteurs qui ont pour mission de lutter contre la pauvreté ou d'organiser des institutions d'aide et de protection sociales. Pour garantir l'accès des plus pauvres à une citoyenneté réelle il nous semble important de pouvoir continuer la démarche de réflexion commune entamée dans la réalisation du rapport. C'est en tout cas la première proposition que reprennent les associations qui rassemblent les plus pauvres et qui ont collaboré au rapport.*

*Cependant, notre démarche devrait s'élargir à d'autres partenaires de la vie sociale et économique du pays. Nous pensons aux syndicats, aux mutuelles et à différents ministères fédéraux, régionaux et communautaires <sup>2</sup>.*

## **INTRODUCTION**

Il y a dix ans l'Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté <sup>3</sup> était signé. Il faisait suite au Rapport général sur la pauvreté<sup>4</sup>. Les associations auteurs du Rapport ont été sollicitées pour apporter une contribution à cet anniversaire. Elles le font ici, en livrant une réflexion collective sur la question du dialogue avec les plus pauvres.

En choisissant de mettre en exergue les propos tenus par une militante lors de la publication du Rapport, elles rappellent d'emblée l'ambition et les perspectives d'ouverture que les plus

<sup>2</sup> Extrait de l'intervention d'une militante du mouvement LST, lors de la Conférence de presse organisée par M. le ministre Santkin lors de la publication du Rapport général sur la pauvreté (RGP).

<sup>3</sup> Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions : le 5 mai 1998 (voir annexe).

<sup>4</sup> Quand dans ce chapitre, nous parlons de « Rapport » ou de « Rapport général », il s'agit toujours du Rapport général sur la pauvreté.

pauvres pouvaient espérer dans leur lutte quotidienne contre la grande pauvreté. Une pratique nouvelle était engagée. Il fallait en garantir la durée et préserver avec attention la méthode de dialogue qui en constituait le pivot.

C'est peut-être un hasard de calendrier, mais le fait que le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'accord de coopération coïncide avec le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est très significatif aux yeux des associations. Avec le Rapport général sur la pauvreté, pour la première fois en Belgique, la pauvreté était traitée en termes de droits humains fondamentaux. C'était aussi la première fois qu'un rapport était fait avec la participation directe de personnes vivant dans la pauvreté. Et cela n'est nullement un hasard.

## **\_ LA CRÉATION D'UN LIEU**

Après le Rapport général sur la pauvreté, des associations dans lesquelles les plus pauvres se rassemblent et se mobilisent vont travailler ensemble durant plusieurs années afin de poursuivre un dialogue qui assure un suivi au Rapport. Les partenaires qui travaillent sur ce projet décident de continuer la réflexion dans le cadre du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. C'est dans cette réflexion entre les pouvoirs publics et les associations que va prendre forme la création d'une structure permanente.

Ce n'est pas à nous, associations, d'entrer ici dans les détails de la création de cette structure. Mais nous devons dire que l'accord de coopération qui crée le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale<sup>5</sup> est l'aboutissement de ce travail – basé sur le dialogue – entre les associations et des représentants des institutions publiques du pays.

Les associations auteurs du Rapport général sur la pauvreté – et d'autres associations poursuivant les mêmes objectifs qui les ont rejointes depuis – ont toujours considéré qu'elles avaient une responsabilité particulière afin de garantir que, dans les actions du Service, la méthode de travail suivie pour élaborer le Rapport soit poursuivie et développée. L'accord de coopération, d'ailleurs, définit les missions du Service en les conditionnant à la pratique d'un dialogue dans lequel les plus pauvres sont partie prenante et acteurs. « *Pour réaliser les objectifs définis (...), le Service associe de manière structurelle et continue à ses travaux les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, en faisant usage de la méthodologie basée sur le dialogue, telle qu'elle a été définie lors de l'élaboration du Rapport général sur la pauvreté.* <sup>6</sup> »

## **\_ LE DIALOGUE**

Si le rapport a permis d'expérimenter ce dialogue, la mise en œuvre de cette pratique dans un cadre structurel durable soulève de nombreuses questions. En effet, dans ce dialogue, les rôles et missions des organisations, associations et institutions diverses qui agissent dans la vie des plus

---

<sup>5</sup> Que, dans ce texte, nous désignerons aussi plus simplement par Service.

<sup>6</sup> *Ibid.*, art. 5, §2.

pauvres produisent une parole qui est conditionnée par le mandat qui est le leur. Il est clair que les populations très pauvres sont confrontées à des relations parfois choisies, mais souvent imposées, avec une multitude de services et d'institutions ; lesquels portent un regard sur la pauvreté et les pauvres et en tirent un discours. Tous ces discours sont légitimes, mais ils ne sont pas tous porteurs du point de vue des personnes qui résistent quotidiennement à la misère qui s'impose à elles.

### **Emergence d'une parole au sein des associations**

Si nous parlons de dialogue dans le cadre du suivi du Rapport général sur la pauvreté, il faut comprendre que celui-ci est le prolongement de la mobilisation et des réflexions collectives de personnes et familles pauvres au sein d'associations dans lesquelles elles choisissent de se rassembler. Nous mettons donc en évidence une première étape qui se déroule au sein des associations, dans les quartiers, dans les familles. Cette étape faite de rencontre, d'écoute, de dialogue entre personnes vivant la pauvreté suscite la mise en forme d'une parole qui pourra ultérieurement entrer en dialogue dans d'autres lieux, avec d'autres partenaires.

La mobilisation des plus pauvres pour résister collectivement à la misère et pour élaborer une réflexion commune et des stratégies pour s'en sortir constitue un travail de très longue haleine. C'est dans ces résistances à la misère que s'enracine la parole des personnes vivant dans la pauvreté et, par conséquent, leur participation à un dialogue quel qu'il soit.

Dans un dialogue, chacun a son point de vue. Au sens propre du terme, le point de vue est *l'endroit où on se place* pour observer un paysage, un fait ou d'autres choses encore. En ce qui concerne les associations, le regard qu'elles portent s'enracine dans le point de vue que les pauvres peuvent avoir du monde, de la situation qu'eux-mêmes vivent et, surtout, de leurs espoirs.

L'émergence de la parole des pauvres est intimement liée aux conditions de vie difficiles qui sont les leurs. L'accès aux droits fondamentaux d'une personne et sa participation à la vie de la communauté sont d'autant plus compromis que cette personne est pauvre. Et c'est ce niveau de la vie quotidienne qu'il faut d'abord prendre en considération, car c'est d'abord là que l'exclusion se vit.

On parle de la participation de personnes très pauvres à des dialogues avec des responsables politiques. Il est évidemment important d'évoquer ces lieux de concertation où les plus pauvres entrent en dialogue avec d'autres acteurs de la société, comme ce fut le cas lors du Rapport général sur la pauvreté ou d'autres dialogues que nous évoquerons plus loin. Mais il faut rappeler que le premier enjeu touche les dialogues quotidiens : avec le professeur de son enfant, avec le travailleur social du CPAS, avec le conseiller du SAJ et même avec l'épicier du quartier et avec ses voisins. C'est là que l'exclusion se fait le plus sentir, dans ces relations où les conséquences sont tellement importantes sur la vie quotidienne et sur la vie de famille.

Le travail de longue haleine que nous avons évoqué et qui se fait dans les associations vise à permettre la participation des plus pauvres à tous les niveaux : depuis la vie quotidienne dans la famille et le quartier jusqu'au dialogue avec le monde politique.

### **Construire une parole quand tout pousse à se taire**

Nous savons le prix à payer pour construire un droit d'association quand, dans la misère, tout est fait pour diviser. L'expérience de la grande pauvreté pousse à se taire. Comment oser parler quand les gestes de résistance mis en place sont incompris voire condamnés par l'extérieur ? Si souvent les comportements des très pauvres sont jugés incohérents, c'est parce qu'il n'est pas tenu compte des conditions dans lesquelles ils vivent.

Tout pousse à se taire quand ce que l'on dit est détourné de son sens. Dans le Rapport général sur la pauvreté, les auteurs avaient posé la question de la possibilité, pour une bénéficiaire qui voudrait entrer dans une activité professionnelle, de suivre une formation ou d'exercer une activité bénévole, tout en conservant tout ou partie de ses allocations sociales. Leur proposition consistait simplement à élargir les possibilités d'entrer dans des activités sans prendre le risque de perdre tout revenu. Dans l'esprit des auteurs, il s'agissait d'une démarche volontaire et non d'instituer un cadre contraignant. Or on a vu se développer de multiples formes d'activation qui ne répondaient en rien à l'aspiration qu'avaient exprimée les auteurs du Rapport. La réponse se résume à un Etat social actif qui va imposer à tous les allocataires sociaux de « s'insérer » dans le tissu économique à travers des formes d'emplois de plus en plus précaires.

Une autre question survient : qui donne la parole aux pauvres ? On pousse de plus en plus à créer des groupes de parole réunissant les « usagers » d'un service. Dans certaines situations, des pressions sont exercées pour que des bénéficiaires du RIS participent à des « rencontres de formation ». Mais alors la parole n'est plus libre ; elle ne peut plus naître du vécu des personnes, elle est conditionnée, téléguidée par celui qui donne la parole.

### **La parole, moyen de libération**

Au sein des associations, on peut dire qu'on fonctionne en sens inverse par rapport aux pratiques rencontrées dans les services et institutions. La mandat ne vient pas d'une institution qui a un rôle – au demeurant tout à fait légitime – donné par la société, mais d'une immersion dans les résistances à la misère où la solidarité s'enracine.

Acquérir les moyens de s'exprimer librement dans un contexte où on est respecté et non jugé est une première étape. Confronter sa parole à celles d'autres est une seconde étape. Ce dialogue n'est pas une fin en soi. Il est un moyen qui s'inscrit dans une recherche d'éléments de libération avec tous les hommes. Dialoguer donne la possibilité d'entrer en lien constructif avec d'autres ; c'est poser un acte citoyen. Cela déjà peut être libérateur. Quand dans le dialogue, les pauvres sont pris au sérieux, leur participation est facteur de changement. Cela aussi est facteur de libération.

## **\_ LE DIALOGUE PEUT ÊTRE FRUCTUEUX**

Le Rapport général sur la pauvreté montre qu'un dialogue est non seulement possible mais qu'il peut apporter une évolution et des changements. Depuis lors, d'autres expériences ont été menées avec fruit. Nous en citons deux ici.

### **Le groupe de travail sur les indicateurs de pauvreté<sup>7</sup>**

Dans ce groupe de travail national, se sont retrouvés des personnes vivant dans la pauvreté, militants de plusieurs associations francophones et flamandes, des scientifiques, des représentants de diverses administrations fédérales et régionales. L'objectif était de confronter les réalités vécues par les plus pauvres et leur pensée avec le savoir et les techniques de personnes qui déterminent les indicateurs de pauvreté et les utilisent quotidiennement.

Il y a eu une importante phase préparatoire (2 ans) pour bâtir un accord sur les objectifs et mettre au point une méthode de travail garantissant les conditions de dialogue (on y reviendra ultérieurement dans ce chapitre). Ensuite la mise en œuvre du dialogue a eu à peu près la même durée.

Au départ, il n'a pas été évident de faire admettre la nécessité de partir de la réalité telle que la vivaient les militants des associations plutôt que de prendre comme point de départ une définition des indicateurs telle qu'auraient pu l'apporter les scientifiques. Cela a cependant permis de mettre au centre le vécu et de faire apparaître directement la difficulté de traduire le vécu en termes d'indicateurs. Le dialogue – qui passe aussi par la confrontation et des moments où de vrais efforts doivent être faits de part et d'autre pour se comprendre – a conduit à dégager des pistes concrètes.

Ces pistes, les personnes vivant dans la pauvreté n'auraient pas pu les dégager par le seul travail au sein de leurs associations ; travail pourtant indispensable à la réalisation du projet. Pas plus que les autres partenaires n'auraient pu les mettre en évidence par eux-mêmes ; il y avait tellement d'éléments qu'ils ne soupçonnaient pas et dont ils n'avaient pas l'expérience. Aujourd'hui, ces pistes interpellent des scientifiques et des groupes de travail dont le rôle est la mise au point d'indicateurs de pauvreté.

### **Le dialogue « Agora » avec l'Aide à la jeunesse en Communauté française**

Un des appels majeurs du Rapport général sur la pauvreté concernait un constat absolument inacceptable pour les plus pauvres et dont la réalité était niée par les travailleurs des services : de nombreuses situations de placements d'enfants sont une réponse à la situation de grande pauvreté qui est vécue par les parents. Plutôt que de rejoindre les familles dans leur combat contre la misère, on déchire les familles en « protégeant » les enfants. Cette souffrance méritait un dialogue. Il s'est engagé en Communauté française avec deux associations.

La ministre Présidente de la Communauté française, en 1997, propose une rencontre entre la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse et les associations. Cette initiative donne suite à une demande de la Conférence interministérielle pour l'intégration sociale en novembre 1995 d'examiner le décret relatif à l'aide à la jeunesse dans l'optique d'éviter les placements pour raison de pauvreté et de préserver la relation parents-enfants. L'accueil fort intéressé de la Direction Générale permet l'amorce d'un dialogue, qui deviendra le « Groupe Agora », en élargissant le partenariat à d'autres acteurs de terrain.

<sup>7</sup> Une autre approche des indicateurs de pauvreté. Recherche – action – formation. Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Mars 2004 (rapport téléchargeable sur le site [www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be))

Du point de vue des associations, ce chantier demande un investissement énorme. Pour préparer les rencontres et garantir aux militants la maîtrise des différentes étapes de la démarche, un travail en plusieurs phases est nécessaire. Il s'agit d'abord de permettre l'échange d'expériences et d'analyse entre les familles sur les problématiques abordées. C'est la création d'une parole enracinée dans le vécu. Ensuite, les deux associations impliquées se rencontrent pour construire la parole à porter et la méthode de travail à proposer. Vient alors l'étape du dialogue avec les partenaires, un moment fondamental mais qui peut être difficile pour les militants car il signifie accepter de très forts et douloureux questionnements. Enfin, il s'agira de lire les comptes rendus, d'évaluer la démarche et de questionner les propositions.

Le dialogue existe depuis plus de dix ans avec, en moyenne, dix rencontres annuelles du groupe de dialogue entre tous les partenaires. Une profonde confiance s'est progressivement installée, en même temps qu'un enracinement des débats dans le croisement des expériences et des analyses ; un enracinement dans le vécu, pas dans les idées. Le rythme de travail respecte le rythme des associations. Aucune question n'est interdite, mais le respect de l'autre, de son point de vue, de son expérience, de ses peurs et de ses souffrances, de ses moyens et de ses limites reste la règle permanente.

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale s'est engagé dans la démarche, en assurant le secrétariat et en veillant à la qualité du dialogue.

Au-delà de ce qui rejailit régulièrement dans les services ou dans les lieux de réflexion de l'Aide à la Jeunesse, une première publication a été proposée à tous les travailleurs en octobre 2005<sup>8</sup>. Une autre production remarquable est en cours dans une recherche-action sur la possibilité, pour les familles, de disposer des écrits qui les concernent dans la pratique de l'aide à la jeunesse.

## **\_ LES CONDITIONS POUR UN VRAI DIALOGUE**

Après avoir fait référence au Rapport général sur la pauvreté et évoqué deux expériences de dialogue, nous pouvons essayer de systématiser ici les conditions d'un vrai dialogue avec des personnes vivant dans la grande pauvreté.

### **L'enracinement dans le milieu**

Nous avons souligné à quelles conditions une parole pouvait émerger dans un milieu marqué par des conditions de vie extrêmement précaires. Nous avons rappelé que c'est une démarche qui prend du temps et qui n'est pas détachée des gestes de résistance posés par les personnes elles-mêmes, ni des solidarités qui surgissent entre elles d'abord et, parfois ensuite, entre elles et d'autres personnes qui les rejoignent dans leurs combats.

Des personnes très pauvres qui participent à des concertations ou des dialogues doivent avoir les moyens de garder cet enracinement. Elles doivent pouvoir discuter de ce qu'elles vivent lors

---

8 « Le premier contact entre une famille et un service de l'aide à la jeunesse », publication proposée lors d'une journée de travail organisée pour les services de l'aide à la jeunesse et organisée par le groupe Agora, téléchargeable sur <http://www.luttepauvrete.be>.

du dialogue et réfléchir aux avancées du contenu de celui-ci avec des pairs, dans leurs lieux habituels de rassemblement. Cela permet à la personne concernée de faire face aux exigences du dialogue et de s'assurer qu'elle reste bien porte-parole d'autres.

### **Le respect et la reconnaissance de l'autre**

Personne ne peut vraiment dialoguer en profondeur et en vérité s'il ne se sent pas respecté par son interlocuteur. Chacun doit être convaincu que l'autre est porteur d'une contribution que lui-même n'est pas en mesure d'apporter.

Dans un dialogue avec des personnes très pauvres, il faut aussi être conscient d'une inégalité de départ. Les personnes issues d'un milieu très défavorisé ne disposent pas des mêmes moyens pour s'exprimer, elles n'ont pas toujours pu acquérir la maîtrise de la lecture et de l'écriture. Au moment même du dialogue, elles vivent encore souvent dans des conditions de précarité qu'ignorent les autres partenaires. Ne pas tenir compte de cette inégalité compromet tout dialogue.

La parole de chacun doit être respectée strictement. Cela recouvre bien sûr la confidentialité. Mais cela va au-delà. Chacun doit avoir la possibilité de s'exprimer en liberté, de pouvoir revenir sur ce qu'il a dit. Personne ne doit être enfermé dans ses mots. Il convient de veiller à éviter toute interprétation abusive.

Les personnes qui vivent dans la pauvreté, plus que les autres partenaires, seront amenées à livrer des choses importantes d'elles-mêmes, tout en ayant moins de moyens de se protéger. Jamais ce que dit une personne ne doit se retourner contre elle.

### **Les moyens à mettre en œuvre**

Des moyens d'ordre divers doivent être réunis. Il ne s'agit pas ici d'en dresser une liste exhaustive, mais de rappeler quelques éléments qui sont autant de repères.

La dimension « temps » est incontournable. Pour que des personnes très pauvres puissent participer à un dialogue, il faut accepter que cela prenne du temps. Et ce point constitue souvent un obstacle. Dans diverses expériences de dialogue auxquelles les associations ont participé, cette condition n'était pas (ou mal) remplie. Il faut aussi assurer un rythme de travail compatible avec les différentes étapes nécessaires à la participation des plus pauvres et compatible avec la réalité qu'ils vivent.

Il faut mettre au point des méthodes de travail qui permettent la participation de personnes qui ont souvent eu un parcours scolaire difficile et qui connaissent des conditions de vie difficiles. Par exemple des comptes rendus reviennent dans les groupes pour être discutés. On les lit ensemble à haute voix pour que ceux qui ne maîtrisent pas la lecture puissent donner leur avis. On se questionne sur le poids des mots, sur les risques que ceux-ci peuvent entraîner.

La méthode de travail doit permettre aux personnes vivant dans la pauvreté de partir de leur expérience et non d'un travail pré-établi par d'autres. Sans quoi, on se contente de demander à des personnes vivant dans la pauvreté de se positionner par rapport à l'avis exprimé par d'autres.

Il est toujours important d'éviter le « jargon » compris des seuls spécialistes et, de manière plus générale, de limiter autant que possible les mots difficiles.

## **\_ LES RISQUES DE GLISSEMENT NE SONT JAMAIS LOIN**

On voit que les conditions à remplir sont exigeantes. Dès qu'on ne les respecte pas sérieusement, des dérives apparaissent.

Une tendance fréquente est d'entraîner une personne très pauvre dans un dialogue tout en l'isolant de son milieu. Les risques d'interprétation, d'utilisation voire de manipulation de la parole des pauvres – qui ne sont jamais nuls – sont alors très grands.

Aujourd'hui les associations constatent que les sollicitations qui leur sont faites sont nombreuses. Il n'est pas toujours facile d'y répondre de manière pertinente. Tout d'abord, plus les sollicitations sont nombreuses, moins il est aisé d'assurer les conditions de participation des plus pauvres. Ensuite, on se trouve dans une logique où les sujets traités sont choisis par les pouvoirs politiques et les institutions et non plus en fonction de ce que vivent les plus pauvres et de ce que eux-mêmes veulent traiter. Certes il peut y avoir coïncidence entre les deux ; mais c'est loin d'être toujours le cas. Le risque est que les pauvres se trouvent face à une question « que pensez-vous de telle ou telle chose ? » et non plus en capacité de faire émerger de leur vécu des réflexions questionnant la société.

Souvent l'agenda politique prime et non seulement il conditionne les questions abordées (avec clairement des sujets qui deviennent interdits), mais il impose un rythme incompatible avec la vie des plus pauvres et le fonctionnement des associations où elles se rassemblent.

Enfin un risque important consiste à mal identifier la manière dont un dialogue se déroule. Comme nous l'avons dit, il existe des lieux très différents où une parole sur la pauvreté se construit. Et nous reconnaissons la légitimité de ces différents lieux. Un service social qui interroge ses usagers, des chercheurs universitaires qui réalisent des enquêtes et travaillent sur celles-ci, diront sur la pauvreté des choses qui ont une valeur certaine. Mais cela ne peut pas être confondu avec une parole qui est enracinée dans la vie des plus pauvres et qu'ils ont eux-mêmes forgée. Nous considérons comme très positif le fait que, dans le dernier rapport bisannuel du Service, dans chaque chapitre émanant d'un dialogue ait été mentionnée la manière dont ce dialogue avait eu lieu.

## **\_ CONCLUSION**

Même s'il n'est jamais facile, le dialogue est possible. Les associations auteurs de cette contribution l'ont expérimenté à diverses occasions. Chaque fois que ce dialogue a eu lieu, cela s'est avéré intéressant et porteur de changements. Dans cette dynamique, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a joué un rôle significatif au niveau de l'ensemble du pays.